

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2703

29 octobre 2013

### SOMMAIRE

Appia Investholding S.à r.l. ....	129734	Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l. ....	129722
AREMIS Luxembourg S.A. ....	129742	Development Finance Initiative (DFI) ...	129704
Athos S.A. ....	129735	Dimensions 3 Soparfi S.A. ....	129726
Atmosphère Restaurant S.à r.l. ....	129741	Donaldson Overseas Holding S.à r.l. ....	129722
Avon Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	129740	ECP International S.A. ....	129726
Barena Invest S.à r.l. ....	129740	Eleusis ....	129725
B de B ....	129740	EMD Investment S.à r.l. ....	129726
B de B ....	129740	Equinox Two S.C.A. ....	129721
Bel Air Partners Management Consulting S.A. ....	129735	Ermitage European Absolute Fund ....	129723
Belfort S.A. ....	129741	Etoile QIB S.à r.l. ....	129729
Belfort S.A. ....	129736	Eurodistech S.à r.l. ....	129731
Belveste S.A. ....	129739	Eurofin International S.A. ....	129733
Belveste S.A. ....	129736	"Euro Networks S.A." ....	129730
Birnesto Investments S.A. ....	129735	"Euro Networks S.A." ....	129727
Biron S.à r.l. ....	129739	Exigo S.A. ....	129730
Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. ..	129739	Expertise Tamino S.A. ....	129721
Carn S.à r.l. ....	129710	Facile Solution S.à r.l. ....	129698
Casinvest S.à r.l. ....	129736	Fedynskmorneftegaz S.à r.l. ....	129730
CDDS Luxembourg S.A. ....	129705	Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A. ....	129742
CEB Cesar S.à r.l. ....	129709	KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique ....	129743
ChemCore S.A. ....	129742	Klenke Schiffahrt S. à r. l. ....	129744
China Southern Dragon Dynamic Fund .	129741	Maison Bous-Goergen S.à r.l. ....	129701
Chuntile Holdings S.à r.l. ....	129741	Rhein-Lux Holdings ....	129742
Cinquestrel S.A. ....	129704	Seechomes S.A. ....	129734
Cinquestrel S.A. ....	129704	Sofinga S.A. ....	129733
CLARITY S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	129704	Spawnt Private S.à r.l. ....	129734
Clausse et Eschbour S.à r.l. ....	129742	Spydloc Luxembourg Sarl ....	129733
Clematis Investments S.A., SPF ....	129703	Star Investments Holding S.A. ....	129698
Colruyt Gestion S.A. ....	129723	Star Investments Holding S.A. ....	129698
Compagnie Financière Industrielle S.A. .	129722	Terra Venture Partners S.C.A., SICAR .	129703
Creabilis S.A. ....	129710	Tigefifa S.A., SPF ....	129744

**Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la société STAR INVESTMENTS HOLDING S.A. avec effet au 9 septembre 2013.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Représentée par Christelle FERRY  
*Représentant permanent*

Référence de publication: 2013130318/13.

(130158287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat du Commissaire aux comptes de la société STAR INVESTMENTS HOLDING S.A. avec effet au 9 septembre 2013.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.  
CAS Services S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013130320/12.

(130158287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**Facile Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 180.094.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Valério BURGARELLO, dirigeant d'entreprise, demeurant au 17/4, rue Docteur Paul Maître, B-6120 Nalinnes, (Belgique),  
agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de "FACILE SOLUTION S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La Société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- le développement, la production, le traitement, le commerce, la réparation, le placement et la livraison de programmes informatiques, de hardware informatiques, de software informatiques, de tout appareil technique, électronique, et mécanique et leurs pièces détachées;

- l'aide, le conseil, et la formation en gestion de projets, la réalisation des études de projets dans le domaine de l'informatique, en assurer la réalisation et le suivi;

- la création de site Internet, de brochures, de cartes de visite,...

- le développement graphique de projets ou documents

- La création et le développement d'applications mobiles sur mesure;

- la gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs immobilières et mobilières, incluant notamment mais non exclusivement des actions et des parts luxembourgeoises ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent; des obligations, bons de caisses, warrants, options et titres analogues, des métaux précieux, des oeuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots; des terrains et constructions; en général toutes valeurs mobilières ou immobilières.

- La société peut également acquérir des droits démembrés dans un immeuble et mettre toute ou partie d'immeuble à la disposition des membres de son personnel et/ou des dirigeants de la société.

- La société pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire pourra s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales dotées d'un objet similaire.

Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant précité a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

Monsieur Valério BURGARELLO, mille deux cent cinquante parts sociales.

Ces parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize (31.12.2013).

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Valério BURGARELLO, dirigeant d'entreprise, né le 21 mai 1983 à Charleroi (Belgique), demeurant au 17/4, rue Paul Maître, B-6120 Nalinnes.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ci-dessus nommé.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: BURGARELLO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/09/2013. Relation: EAC/2013/11805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129495/137.

(130157534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

---

**Maison Bous-Goergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.113.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats August.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Guy BOUS, Geschäftsmann, geboren am 07. Oktober 1960 in Luxemburg, wohnhaft in L-9390 Reisdorf, cité Jean Hientgen 16;

2.- Frau Sandra BOUS, Privatbeamtin, geboren am 11. Juli 1989 in Luxemburg, wohnhaft in L-9390 Reisdorf, cité Jean Hientgen 16.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Maison Bous-Goergen S.à r.l..

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Redange-sur-Attert und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist Bestattungsunternehmen.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

### Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Guy BOUS, vorbenannt . . . . .	EUR 8.750,-	70	EUR 8.750,-
Frau BOUS, Sandra vorbenannt . . . . .	EUR 3.750,-	30	EUR 3.750,-
Gesamt: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

### Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Guy BOUS, Geschäftsmann, geboren am 07. Oktober 1960 in Luxemburg, wohnhaft in L-9390 Reisdorf, cité Jean Hientgen 16.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Rue 40

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BOUS, S. BOUS DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10576. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 13. September 2013.

Référence de publication: 2013129604/136.

(130157915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

### **Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.330.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130326/10.

(130158289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

### **Clematis Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.143.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16.09.2013.

*Pour CLEMATIS INVESTMENTS S.A., SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013130587/16.

(130158860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130586/12.

(130159437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Cinquestrel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CINQUESTREL S.A.*

HRT FIDALUX S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013130584/12.

(130158816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Cinquestrel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CINQUESTREL S.A.*

HRT FIDALUX S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013130583/12.

(130158815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Development Finance Initiative (DFI), Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.398.

EXTRAIT

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 5 septembre 2013, l'Associé unique de la Société décide:

- de nommer avec effet rétroactif au 22/05/2013, FIDALPHA SA, RCS Luxembourg B 114321, 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes de la Société suite à la notification de la lettre de démission du précédent Commissaire aux Comptes, FMV CONSULTING SA, en date du 11/02/2013, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013130607/18.

(130159440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### **CDDS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 180.163.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Roland DE CILLIA, conseil économique, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

2) Monsieur Philippe JEANBAPTISTE, consultant informatique, né à Arlon (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1953, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen; et

2) La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "SIDFORD S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44466,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

- Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "CDDS Luxembourg S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet les prestations et conseils dans le domaine de l'informatique ainsi que la commercialisation d'un programme informatique.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un administrateur, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié, quinze actions, . . . . .	15
2) Monsieur Philippe JEANBAPTISTE, préqualifié, quinze actions, . . . . .	15
3) La société "SIDFORD S.A., SPF", prédésignée, soixante-dix actions, . . . . .	<u>70</u>
Total: cent actions, . . . . .	<u>100</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

129709

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen, Centre Espace Beggen.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Philippe JEANBAPTISTE, consultant informatique, né à Arlon (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1953, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen;

b) Monsieur Philippe LASSINE, employé privé, né à Libramont (Belgique), le 18 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen; et

c) Monsieur Roland DE CILLIA, conseil économique, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

4. La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Philippe JEANBAPTISTE, préqualifié:

- comme président du conseil d'administration, et
- comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. DE CILLIA, P. JEANBAPTISTE, J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130576/245.

(130159415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**CEB Cesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.852.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130577/10.

(130159134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Carn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.311.

*Extrait de l'accord de contribution signé en date du 23 août 2013*

En date du 23 août 2013, la société Apollo EPF II Partnership a cédée ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société Carn S.à r.l. à la société Avant Holdings (MI) II, LLC.

La société Avant Holdings (MI) II, LLC détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société Carn S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130549/15.

(130159418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.397.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general shareholder's meeting of Creabilis S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.397 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3038 page 145778 on 30 December 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 18 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 page 40502 on 10 April 2013.

The Meeting is chaired by Me Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg. The chairman appointed as secretary, Ms. Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg. The Meeting elected as scrutineer, Ms. Aline Nassoy, prenamed.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The sole shareholder represented at the Meeting and the number of shares owned by it has been mentioned on an attendance list signed by the proxy-holder of the sole shareholder and the members of the Board of the Meeting; this attendance list and the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the sole shareholder, the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

II. The shares representing the whole subscribed share capital of the Company are duly represented at this Meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notice.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Reclassification of the existing class A shares and class B shares into ordinary shares so that the share capital of the Company, of an amount of four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 4,755,378), will be represented by four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight (4,755,378) ordinary shares, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-);

2. Full restatement of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"), including, but not limited to:

i. the amendment of 5.1 (capital) in order to (i) reflect the resolution adopted under item 1 above and (ii) delete the authorized share capital provisions;

ii. the deletion of the restrictions to the transfer of shares of the Company;

iii. the amendment of the provisions regarding the management of the Company; and

iv. the amendment of the quorum and majority rules applicable to meetings of the board of directors and general shareholders' meetings.

3. Acceptance of the resignation of (i) Mr. Graziano Seghezzi, Mr. George Horner, Mr. Claudio Nessi and Mr. Alfredo Boni from their position as directors of the Company and (ii) Ms. Catherine Moukheibir from her position as non-executive director of the Company, and granting them discharge for the execution of their mandate up to their resignation; and

4. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Meeting RESOLVES to reclassify the existing class A shares and class B shares into ordinary shares so that the share capital of the Company, of an amount of four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 4,755,378), will be represented by four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight (4,755,378) ordinary shares, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

#### *Second resolution*

The Meeting RESOLVES to fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** The name of the company is "Creabilis S.A." (the "Company"). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors. Where the sole director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3 Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is drug discovery and development of biotechnology, with the aim to discover, select, develop and sale new and innovative therapeutic agents in the health and environment, pharmaceutical, biotechnology, chemicals, agriculture, energy, informatics and robotic sector.

3.2 For the accomplishment of the above corporate purpose, the Company can acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **Art. 5 Capital - Shares.**

### 5.1 Capital

The issued share capital of the Company is set at four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 4,755,378), divided into four million seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-eight (4,755,378) ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up (the "Shares").

### 5.2 Shares - Share Register

The Shares are and will remain in registered form.

A register of Shares is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

A transfer of Shares is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code and article 40 of the Law. The Company may also accept as evidence of a transfer of Shares other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and in accordance with these Articles.

### 5.3 Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 11 of these Articles and the Law.

### 5.4 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The Shares are transferable in accordance with the provisions of the Law.

The Company may repurchase its Shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

## **Art. 6. Management.**

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) members. The sole director or the members of the board of directors, as the case may be, do not to be shareholders of the Company.

6.2 The shareholders appoint the director(s) in accordance with rules laid down in Article 11 and determine their remuneration, if any. Directors shall be elected for a term lasting until the next annual general meeting called to approve the annual report of the preceding business year and are re-eligible.

6.3 Directors may be removed at any time (with or without cause) by resolution adopted by the shareholders.

6.4 If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

6.5 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

6.6 If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the shareholders.

## **Art. 7. Powers of the board of directors.**

7.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

7.2 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

7.3 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

## **Art. 8. Meetings of the board of directors.**

8.1 The board of directors must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of general shareholders' meetings.

8.2 The board of directors meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.3 Written notice of any meeting of the board of directors is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.4 No notice is required if all members of the board of directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or at a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of directors.

8.5 A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the board of directors.

8.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Resolutions of the board of directors are validly taken by the simple majority of the votes casted and each member of the board of directors shall have one vote. In case of equal division of the votes, the chairman of the board of directors shall not have the casting vote. The resolutions of the board of directors are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

8.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.8 Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a board of directors meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.9 Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the board of directors thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next general shareholders' meeting.

8.10 The members of the board of directors shall not be entitled to any compensation for their services. The Company shall reimburse the members of the board of directors reasonable and duly document out of pocket expenses incurred in the pursuit of the Company's business (including expenses for travel and communication).

8.11 The board of directors may internally set up an audit, an appointment and a compensation committee with proposing and consultative functions.

8.12 The board of directors as well as each committee may invite an observer to attend all meetings of the relevant committee or of the board of directors. This observer shall not be considered as a member of the committee or of the board of directors.

#### **Art. 9. Representation and Signatory power.**

9.1 The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two members of the board of directors or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors of the Company.

9.2 If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

**Art. 10. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 11 Shareholders' resolutions.**

11.1 The general shareholders' meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object. For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

11.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

11.3 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each share is entitled to one vote.

11.4 Any general meeting of shareholders shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have waived the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

11.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received two (2) days prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum.

The shareholders are entitled to participate at meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

11.6 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meetings duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Meetings convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the board of directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3 One month before the annual general meeting, the board of directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4 The annual general meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting is held on the following business day.

12.5 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory Auditors/Réviseurs d'entreprises.**

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires) or by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

13.2 The general meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed three (3) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The general meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of directors;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the board of directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the board of directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The shareholders appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with the provisions of article 14 above.

#### **Art. 16. General provision.**

16.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of directors meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the board of directors.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

#### *Third resolution*

The Meeting RESOLVES to accept, with effect as of the date of the present Meeting, the resignation of (i) Mr. Graziano Seghezzi, Mr. George Horner, Mr. Claudio Nessi and Mr. Alfredo Boni from their position as directors of the Company and (ii) Ms. Catherine Moukheibir from her position as non-executive director of the Company, and further RESOLVES to grant them discharge for the execution of their mandate up to their resignation.

Considering that all shares of the Company are owned by a sole shareholder in accordance with Article 51 paragraph 2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the Meeting ACKNOWLEDGE that as from the date of the present Meeting, Mr. Eliot Forster is the sole director of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing s

The document having been read to the proxyholder of the person appearing and to the members of the Board of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Creabilis S.A., une société anonyme constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 143.397 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3038 page 145778 le 30 décembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 18 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 page 40502 le 10 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Melle. Aline Nassoy, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Me. Aline Nassoy, prénommée.

Le président, la secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le «Bureau de l'Assemblée».

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée et les nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur une liste de présence signé par la mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau de l'Assemblée. Cette liste et la procuration, signée ne varietur par la mandataire de l'actionnaire unique, les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;

II. Les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et statuer sur tous les points de l'ordre du jour sans avis de convocation préalable;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Reclassification des actions de classe A et actions de classe B existantes en actions ordinaires de telle sorte que le capital social de la Société, d'un montant de quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit Euro (EUR 4.755.378,-) soit représentée par quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (4.755.378) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-);

2. Refonte des statuts de la Société, tels que modifiés (les "Statuts"), incluant, sans s'y limiter:

la modification de l'article 5.1 (capital) afin de (i) refléter la résolution adoptée sous le point 1 ci-dessus et (ii) supprimer les dispositions concernant le capital autorisé;

la suppression des restrictions au transfert d'actions de la Société;

la modification des dispositions concernant la gestion de la Société; et

la modification des règles de quorum et majorité applicable aux réunions du conseil de gérance et assemblées générales des actionnaires.

3. Acceptation de la démission de (i) Mr. Graziano Seghezzi, Mr. George Horner, Mr. Claudio Nessi et Mr. Alfredo Boni de leur position d'administrateurs de la Société et (ii) Mme. Catherine Moukheibir de sa position d'administrateur non dirigeant de la Société, et décision de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à leur démission; et

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de reclassifier les actions de classe A et actions de classe B existantes en actions ordinaires de telle sorte que le capital social de la Société, d'un montant de quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit Euro (EUR 4.755.378,-) soit représentée par quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (4.755.378) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée DECIDE de refondre les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Le nom de la société est "Creabilis S.A." (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par une décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par une décision du conseil d'administration. Lorsque l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la découverte de médicaments et le développement de la biotechnologie dans le but de découvrir, choisir, développer et vendre de nouvelles substances thérapeutiques innovantes dans le domaine de la santé et de l'environnement, dans le secteur pharmaceutique, de la biotechnologie, de la chimie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'informatique et de la robotique.

3.2 Pour accomplir l'objet social ci-dessus, la Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations et tous instruments de dette et titres de capital de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

### **Art. 5. Capital - Actions.**

#### 5.1 Capital

Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit Euros (EUR 4.755.378,-) divisé en quatre millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (4.755.378) actions ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions»).

#### 5.2 Actions - Registre d'Actions

Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

Un registre des Actions est conservé au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

Une cession d'Actions s'effectue par l'inscription dans le registre des Actions, d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants habilités et suivant une notification à la Société ou l'accord par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 40 de la Loi. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres documents attestant le contrat conclu entre le cédant et le cessionnaire.

Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et conformément aux présents Statuts.

#### 5.3 Modification du capital social

Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des actionnaires, conformément à l'Article 11 des présents Statuts et à la Loi.

#### 5.4 Cession d'Actions - Rachat d'Actions

Les Actions sont cessibles conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses Actions conformément aux dispositions de la Loi. Pour lever toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

### **Art. 6. Administration.**

6.1 La Société peut être administrée par un administrateur unique aussi longtemps qu'il y a un actionnaire unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois

(3) membres. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration, selon le cas, ne sont pas nécessairement actionnaires.

6.2 Les actionnaires nomment l'/les administrateur(s) conformément aux règles définies à l'Article 11 et déterminent leur rémunération, s'il en existe une. Les administrateurs sont élus pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante appelée à approuver le rapport annuel de l'exercice précédent et sont rééligibles.

6.3 Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des actionnaires.

6.4 Si une entité juridique est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représente dans ses fonctions d'administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et assume les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et solidaire de l'entité juridique qu'il représente.

6.5 Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions, l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

6.6 Si un poste d'administrateur est vacant, la majorité des administrateurs restants peuvent pourvoir au poste vacant temporairement jusqu'à ce que la nomination définitive soit faite par les actionnaires.

**Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformes à l'objet social de la Société.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration.**

8.1 Le conseil d'administration doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

8.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui est, en principe, au Luxembourg.

8.3 Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.4 Aucune convocation à une réunion n'est nécessaire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à une convocation à une réunion, que ce soit avant ou lors d'une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par le conseil d'administration.

8.5 Un administrateur peut accorder une procuration à tout autre administrateur afin d'être représenté à une réunion du conseil d'administration.

8.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité simple des voix exprimées et chaque administrateur a une voix. En cas d'égalité de voix, le président du conseil d'administration n'a pas la voix prépondérante. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

8.7 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.8 Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et opposables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.9 Tout administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans une transaction effectuée autrement qu'à des conditions normales dans la gestion courante des affaires, doit en aviser le conseil d'administration et faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne prendra pas part à ces délibérations. Un

rapport spécial concernant la(les) transaction(s) en question est soumis aux actionnaires avant tout vote, à la prochaine assemblée générale.

8.10 Les membres du conseil d'administration n'auront pas droit à une compensation pour leurs services. La Société remboursera les débours raisonnables et dûment justifiés des membres du conseil d'administration, engagés pour la poursuite des activités de la Société (en ce compris les frais de déplacement et de communication).

8.11 Le conseil d'administration peut créer un comité d'audit interne, un comité de nomination interne et un comité de compensation avec des fonctions de proposition et consultatives.

8.12 Le conseil d'administration ainsi que chaque comité pourra inviter un observateur pour assister aux réunions du comité concerné ou du conseil d'administration. Cet observateur ne serait être considéré comme un membre du comité ou du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Représentation et Pouvoirs de signature.**

9.1 La Société est engagée par la signature de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des membres du conseil d'administration ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes autres personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

9.2 Si les pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ont été délégués à une ou plusieurs personnes, la Société est engagée, dans la limite de la gestion journalière, par la seule signature de cette/ces personne(s).

**Art. 10. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

#### **Art. 11. Décision des actionnaires.**

11.1 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social. Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

11.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée doit représenter l'ensemble des actionnaires de la Société.

11.3 Chaque actionnaire peut prendre part à des décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix.

11.4 Toute assemblée générale des actionnaires doit être convoquée conformément avec les dispositions de la Loi. Elle doit être convoquée suite à la requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société de manière à ce qu'elle soit tenue dans le mois de la requête.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils établissent qu'ils ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans notification préalable.

11.5 Chaque actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote envoyés par voie postale ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans la convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, ainsi que pour chaque point de l'agenda la possibilité de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote ni une abstention sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires de vote reçus deux (2) jours avant l'assemblée des actionnaires à laquelle ils se réfèrent. Les formulaires de vote reçus après cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, et sont considérés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent se conformer avec les caractéristiques techniques permettant une participation effective à l'assemblée en foi de quoi les délibérations sont transmises de manière continue.

Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax ou télégramme ou télex.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à accomplir par les actionnaires afin de les inviter à prendre part aux assemblées des actionnaires.

11.6 Sauf autrement prévu par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes exprimés.

Les assemblées convoquées afin de modifier une disposition des Statuts ne peuvent valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'agenda indique les modifications proposées aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée conformément à la Loi. Cette convocation doit reproduire l'agenda et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion de capital représentée. Lors de ces deux assemblées, les décisions, afin d'être adoptées, doivent être approuvées par les deux-tiers des votes exprimés.

La nationalité de la Société peut être changée et les engagements des actionnaires peuvent être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les actionnaires.

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

12.3 Un mois avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration fournira les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes de la Société qui prépareront alors un rapport exposant leurs propositions.

12.4 L'assemblée générale annuelle se tient au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5 L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 13. Commissaires aux comptes / Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés dans les cas prévus par la loi.

13.2 L'assemblée générale nomme les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser trois (3) ans. Les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2 L'assemblée générale décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, le verser sur un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le conseil d'administration;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est prise par le conseil d'administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) dans leur rapport au conseil d'administration, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier que les conditions ci-dessus sont remplies.

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les actionnaires nomment un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, pour effectuer la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société est distribué aux actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 14 ci-dessus.

#### **Art. 16. Disposition générale.**

16.1 Les convocations et communications, et respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont accordées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil d'administration peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui, ensemble, constituent un seul et même document.

16.4 Tous les points non expressément régis par les Statuts doivent être déterminés conformément aux dispositions de la Loi.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'accepter, avec effet à la date de la présente Assemblée, la démission de (i) Mr. Graziano Seghezzi, Mr. George Horner, Mr. Claudio Nessi et Mr. Alfredo Boni de leur position d'administrateurs de la Société et (ii) Mme. Catherine Moukheibir de sa position d'administrateur non dirigeant de la Société, et DECIDE également de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à leur démission.

Etant donné que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique conformément à l'Article 51 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée RECONNAIT qu'à compter de la date de la présente Assemblée, Mr. Eliot Forster est l'administrateur unique de la Société.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

EN FAIT DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire du comparant et aux membres du Bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130557/630.

(130158963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 avril 2013.*

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE TAMINO S.A. tenue extraordinairement en date du 9 avril 2013 au siège social de la Société, la résolution suivante:

- Monsieur Stéphane Marcel, expert comptable, domicilié professionnellement L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, est nommé commissaire aux comptes de la Société en lieu et place de la société WANT BROTHERS ACCOUNTING S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

Son mandat est effectif à la date de nomination soit le 9 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 16 septembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013130638/18.

(130159288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2013*

Les mandats des membres du Conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises viennent à échéance.

L'assemblée décide d'élire les membres du Conseil de Surveillance pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016:

*Conseil de Surveillance:*

Bruno Sollazzo, demeurant au 5 via Marco de Marchi, I-21121 Milano (Italie), président du conseil de surveillance  
Gino Luciani, demeurant au 5 via Marco de Marchi, I-21121 Milano (Italie), conseiller;  
Roberto Timo demeurant au 23, Avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg, conseiller;  
Maurizio Motto demeurant au 16 Via Marconi, I - 20020 Cesate conseiller;  
Giovanni Naccarato demeurant au 16 Via Giulia, I - 00186 Roma conseiller.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016.

*Réviseur d'entreprises:*

Ernst & Young S.A., 7 Rue Gabriel Lippmann, L—5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Equinox Two S.C.A.*

Société en commandite par actions  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
*Agent Administratif*  
Signatures

Référence de publication: 2013130631/28.

(130159492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 161.577.

Herr Wendelin Schmitt, geboren am 14. April 1964 in Saarlouis, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 15. September 2013 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. September 2013.

*Für Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013130606/14.

(130158834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Compagnie Financière Industrielle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.195.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013130591/12.

(130158962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Donaldson Overseas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.512,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.786.

Le bilan au 31 juillet 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

Référence de publication: 2013130610/10.

(130158826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.485.

En date du 10 septembre 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Dirk Depoorter, né le 28 juillet 1962 à Ieper, Belgique, ayant pour adresse le Heirbaan 67, 3110 Rotselaar, Belgique, au poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2016, et qui se tiendra en 2016;

- Nomination de Monsieur Christophe Dehandschutter, né le 13 octobre 1970 à Halle, Belgique, ayant pour adresse le Dorekensstraat 15, 1674 Pepingen, Belgique, au poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2016, et qui se tiendra en 2016;

- Nomination de Monsieur Filip Pauwels, né le 22 décembre 1980 à Geraardsbergen, Belgique, ayant pour adresse le Zwaanstraat 6, 1570 Tollembeek, Belgique, au poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2016, et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLRUYT GESTION S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013130590/21.

(130159062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Ermitage European Absolute Fund (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable, under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches (R.C.S. Luxembourg B 72.150), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 29 October 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 2 December 1999, number 918.

The Meeting was opened by Mrs Carla PORTILLO, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairperson appointed as secretary Mrs Géraldine ASTGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Valérie STEFFANUS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairperson declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. A proposal to place the Company into voluntary liquidation as soon as practically possible, with steps to do so commencing on the day of the Meeting or any other date as decided by the Meeting.

2. To appoint Deloitte Tax and Consulting S.a r.l., represented by Mr Michael Martin, as liquidator (the "Liquidator") and determination of the powers of the Liquidator.

3. To authorise the distribution, in cash, of the liquidation proceeds.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That convening notices containing the agenda of this Meeting have been sent by registered mail to all registered shareholders of the Company on 19 July 2013.

IV. That the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if 50% of the outstanding share capital is represented at the Meeting. The first resolution will be passed if approved by two thirds of the votes cast at the Meeting.

The second and third resolution will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting. If the first resolution is rejected or cannot be voted upon for lack of quorum, the second and third resolutions will not be put to the vote.

V. It appears from the attendance list that from the 452,694 shares currently issued, representing the whole capital of the corporation, 289,817 shares are present or represented at the Meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to place the Company into voluntary liquidation with effect as of the day of this Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Deloitte Tax and Consulting, represented by Mr Michael Martin, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended) (the "Law"). The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines. Accordingly, the Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses; consent release and clearance, with or without payment of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances. The Liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolved to authorise the Liquidator to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds. There being no further item on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing

WHEREUPON, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») d'Ermitage European Absolute Fund (ci-après la «Société»), une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches (R.C.S. Luxembourg B 72.150), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg), le 29 octobre 1999, acte qui a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 1999, numéro 918.

L'Assemblée est ouverte par la Présidente, Madame Carla PORTILLO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Géraldine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Valérie STEFFANUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. De proposer de mettre la Société en liquidation volontaire dès que possible, avec les mesures y relatives à prendre à la date de l'Assemblée ou à toute autre date qui sera décidée par cette Assemblée.

2. De nommer Deloitte Tax and Consulting S.à r.l. représenté par Monsieur Michael Martin comme liquidateur (le «Liquidateur») et de déterminer les pouvoirs du Liquidateur.

3. D'autoriser le paiement des produits de la liquidation en espèces.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires

des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que des avis de convocation contenant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été envoyés par lettres recommandées à tous les actionnaires nominatifs de la Société le 19 juillet 2013.

IV. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si au moins 50% du capital est représentées à cette Assemblée. La première résolution ne sera adoptée que si approuvée par au moins 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée. La deuxième et la troisième résolution seront adoptées si approuvées par une simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Dans la mesure où la première résolution est rejetée ou ne pourra pas être soumise au vote si le quorum n'a pas été atteint, la deuxième et la troisième résolutions ne seront pas soumises au vote.

V. Il résulte de la liste de présence que sur les 452.694 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 289.817 actions sont présentes ou représentées lors de la présente Assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide mettre la Société en liquidation volontaire avec effet à la date de l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Deloitte Tax and Consulting, représenté par Monsieur Michael Martin comme liquidateur, avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi"). Le Liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera. Conformément à ce qui précède, le Liquidateur est autorisé à dispenser le préposé du bureau des hypothèques de l'obligation d'enregistrer les nantissements ou droits préférentiels; renoncer aux droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et clauses d'annulation; consentir la libération ou la compensation avec ou sans paiement de tout droit préférentiel et hypothèque, transcription, gage ou autre sûreté. Le Liquidateur n'est pas obligé à procéder à un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur d'effectuer le paiement des produits de la liquidation en espèces.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PORTILLO, G. ASTGEN, V. STEFFANUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36846. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Releveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130632/131.

(130158964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

*Résolutions prises par l'Assemblée Générale*

*Ordinaire de la SICAV en date du 16 septembre 2013*

- de renouveler le mandat de

Monsieur François HOTTINGUER  
Monsieur Antoine CALVISI  
Monsieur Emmanuel HOTTINGUER  
Monsieur Jean-Conrad HOTTINGUER  
Monsieur Franck PROVOST  
Monsieur Eric SAUZEDDE

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

- de renouveler le mandat de BDO Audit S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130648/20.

(130158985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 16 septembre 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- M. Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de classe A.

- M. Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de classe A.

- Mrs Dorina IACIU, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni, Ilfov County, Roumanie, gérant de classe B.

- M. Gheorghe IACIU, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni, Ilfov County, Roumanie, gérant de classe B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour EMD INVESTMENT S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2013130650/22.

(130159096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Les statuts coordonnés au 13/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/09/2013.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2013130645/12.

(130159508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Dimensions 3 Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.151.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 13 décembre 2011*

Les actionnaires renouvellent les mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Marc Dieschbourg
- Madame Maria Pappa
- Monsieur Paul Dieschbourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 décembre 2012*

Les actionnaires acte la démission de Abax Audit S.àr 1. de son mandat de commissaire. L'assemblée ratifie rétroactivement au 3 décembre 2012, la nomination de Compliance & Control, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. B172482 comme commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013130618/20.

(130159133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### **"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TREIZE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EURO NETWORKS S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 99345, constituée en date du 30 janvier 2004 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 415 du 20 avril 2004.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée, dont les actionnaires ont été informés préalablement à cette réunion, est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société aura également pour objet l'achat de forfaits vacances et leur vente à des tour-opérateurs.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3. Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

4. Modification des articles 7 (3<sup>ème</sup> alinéa), 11 (suppression de la dernière phrase) et 16 (2<sup>ème</sup> phrase) des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 7. 3<sup>ème</sup> alinéa.** «Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

**Art. 11. «Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

**Art. 16. 2<sup>ème</sup> phrase.** «Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

5. Ajout, à l'article 13 des statuts, d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Aucun autre titre n'a été émis par la société, de sorte que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société aura également pour objet l'achat de forfaits vacances et leur vente à des tour-opérateurs.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2018, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé par la création et l'émission de nouvelles actions et, à ces fins, à limiter et même à supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

*Quatrième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7 (3<sup>ème</sup> alinéa), 11 (suppression de la dernière phrase) et 16 (2<sup>ème</sup> alinéa) pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 7. 3<sup>ème</sup> alinéa.** «Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

**Art. 11. «Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

**Art. 16. 2<sup>ème</sup> phrase.** «Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 13 des statuts, un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, U. CERASI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 septembre 2013. Relation: RED/2013/1487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé) T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013130657/130.

(130159261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Etoile QIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.005.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 septembre 2013 que:

- L'assemblée a nommé la société «KPMG Luxembourg S.à r.l.», 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG au poste de "Réviseur d'entreprises". Le mandat du 'Réviseur d'entreprises' sera de trois ans et se terminera à l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 septembre 2013.

Pour la société

ETOILE QIB S.à r.l.

Référence de publication: 2013130633/16.

(130159204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fedynskmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.551.

—  
*Extrait des Résolutions des associés du 16 septembre 2013*

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- de révoquer Monsieur Vadim RUDANETS en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Dmitry ANTONOV, né le 18 novembre 1977 à Sakhalin, Russie, résidant professionnellement au 26/1 Sofiyskaya embankment, Moscow, 117997, Russie, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013130671/18.

(130159108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

—  
Les statuts coordonnés au 13/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/09/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013130658/12.

(130159568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Exigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.099.

—  
Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 23 juillet 2013 que:

- Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur LÜSCHER Claude est renouvelé pour une période de six ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;
- Les mandats de l'administrateur Monsieur FISCHER Frank et du commissaire aux comptes G.T. Fiduciaires S.A. sont également renouvelés pour une période de six ans et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019,
- Monsieur Thierry Hellers, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Stan Torba. Son mandat viendra également à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013130668/20.

(130159177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Eurodistech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 180.153.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Ahmed LOULIDA, né le 01 janvier 1973, à Tafettachte, demeurant au 24 rue du Coteau, F-54440 Her-serange, France,
- 2.- Monsieur Hicham LOULIDA, né le 06 septembre 1978, à Casablanca, demeurant au 129, rue Lieutenant Med Mahroud Residence Dar Essalam 3 Appt 20 Belvédère 20310 Casablanca, Maroc,
- 3.- Madame Naima LOULIDA, née le 30 juin 1975 à Casablanca, demeurant au 204, Bloc B, Hassania 2 Mohammedia, Maroc,
- 4.- Monsieur Bouchaib LOULIDA, né le 30 juin 1970 à Casablanca, demeurant à Salmia 2 Rue 10 Casablanca, Maroc, les trois derniers sont représentés par Monsieur Ahmed LOULIDA, prénommé, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'import - export et commercialisation de tout matériel industriel.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «EURODISTECH S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hicham LOULIDA, préqualifié, deux cents parts sociales . . . . .	200
2) Monsieur Ahmed LOULIDA, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
3) Monsieur Bouchaib LOULIDA, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
4) Madame Naima LOULIDA, préqualifiée, cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2013.

129733

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 20 rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Ahmed LOULIDA, né le 01 janvier 1973, à Tafettachte demeurant au 24 rue du Coteau, F-54440 Herserange, France. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. LOULIDA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11765. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013130660/128.

(130158880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Eurofin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

—  
EXTRAIT

Il est pris note du changement d'adresse:

1. de l'administrateur Monteiro Magalhaes au 1756 Av Boasvista - 5° Andar, P-4100-116 Porto
2. du commissaire aux comptes Chester & Jones Sàrl, au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013130661/13.

(130158769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Sofinga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.420.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130977/9.

(130158967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Spydloc Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.987.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013130981/12.

(130159055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Spawnt Private S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.282.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130979/17.

(130159025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Seechomes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.048.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 30 août 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130968/16.

(130159387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Appia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.662.

—  
*Résolutions du 15 août 2013*

*Résolution 1*

*Siège social*

Est décidé l'établissement du siège social de la société à 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2013.

*Résolution 2*

*Démission et Nomination d'un gérant*

Est acceptée la démission de M. Gerard Ossevoort comme gérant avec effet immédiat,  
et

Est confirmée la nomination avec effet immédiat de M. Richard Turner en tant que nouveau gérant, sans limitation de durée, adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2013.

Référence de publication: 2013131206/21.

(130159714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Athos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Messieurs Régis DONATI et Jacopo ROSSI démissionnent de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Robert REGGIORI démissionne de son mandat d'administrateur et de son poste de président du conseil d'administration.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI démissionne de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATHOS S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013131217/17.

(130159659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Bel Air Partners Management Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5431 Lenningen, 19, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 115.608.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Olivier GORIN demeurant à L-5431 Lenningen, 19 rue des Vignes pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur René DELCOMMINETTE pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Fait à Lenningen, le 13 février 2012.

Olivier GORIN

Associé unique

Référence de publication: 2013131226/16.

(130159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Birnesto Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.705.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 6 septembre 2013*

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Monsieur Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour *BIRNESTO INVESTMENTS S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131240/21.

(130159695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Belveste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.511.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2013*

- L'Assemblée accepte la démission de leur fonction d'administrateur de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces démissions prennent effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Monsieur Stefan MAAS, employé privé, demeurant Hoekstraat 6 à B-3640 Kinrooi, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013131237/19.

(130159779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Belfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BELFORT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131236/16.

(130159848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.055.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the third of September.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QD EUROPE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 316,050.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.566,

here represented by Miss Rebecca Ballmann, employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 September 2013.

Which proxy, after being signed "ne varieteur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to enact the following:

- That "Casinvest S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2566 dated 21 October 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.055. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 1<sup>st</sup> March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 dated 13 May 2013.

- That the share capital of the Company amounts to six hundred and fifty-seven thousand Euros (EUR 657,000.-), represented by twenty-six thousand two hundred and eighty (26,280) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

#### *Agenda*

1. Qualification of the managers of the Company as class A managers or class B managers;
2. Subsequent inclusion of an additional paragraph 8.3 at the end of article 8 of the Articles of Association of the Company;
3. Amendment of the representation of the Company;
4. Subsequent inclusion of an additional alinea at the end of article 10 of the Articles of Association of the Company;
5. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to allow for the qualification of the appointed managers of the Company as class A managers or class B managers.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to subsequently include an additional paragraph 8.3 at the end of article 8 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **8.3.** The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers")."

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides furthermore to amend the representation of the Company in order for the Company to be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in case the shareholder has qualified the managers of the Company as class A managers or class B managers.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder decides to subsequently include an additional alinea at the end of article 10 of the Articles of Association of the Company as follows:

"However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager"

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux-mil treize, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

QD EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 316.050,-EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.566,

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, salariée, demeurant professionnellement à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 2 septembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varieteur» par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Casinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 21 octobre 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142055. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 13 mai 2013;

- Que le capital social de la société s'élève à six cent cinquante-sept mil euros (EUR 657.000,-), représenté par vingt-six mil deux cent quatre-vingt (26.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- Que la comparante est l'associée unique actuelle de la société;

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Qualification des gérants nommés de la Société de gérants de catégorie A ou de gérants de catégorie B;
2. Inclusion subséquente d'un article supplémentaire 8.3 à la fin de l'article 8 des statuts de la Société;
3. Changement de la représentation de la Société;
4. Inclusion subséquente d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 10 des statuts de la Société
5. Divers.

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de permettre la qualification des gérants nommés de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide également de rajouter en conséquent un paragraphe 8.3 à la fin de l'article 8 des statuts de la Société:

« **8.3.** Les associés pourront qualifier les gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A) ou gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier la représentation de la Société afin que la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide également de rajouter en conséquent un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 10 des statuts de la Société:

«Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ballmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40602. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131263/127.

(130159806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013131241/10.

(130159635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Belveste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.511.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013131238/12.

(130159780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Brent Infrastructure II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.727.

Suite à deux transferts de parts sociales intervenus en date du 18 février 2013, EQT Infrastructure II GP B.V. agissant en tant qu'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, a cédé 118.323 parts sociales de catégorie A, 118.323 parts sociales de catégorie B, 118.323 parts sociales de catégorie C, 118.323 parts sociales de catégorie D, 118.323 parts sociales de catégorie E, 118.323 parts sociales de catégorie F, 118.323 parts sociales de catégorie G, 118.323 parts sociales de catégorie H, 118.323 parts sociales de catégorie I et 118.323 parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un Øre (0.01 NOK) chacune, comme suit:

- 117.026 parts sociales de catégorie A, 117.026 parts sociales de catégorie B, 117.026 parts sociales de catégorie C, 117.026 parts sociales de catégorie D, 117.026 parts sociales de catégorie E, 117.026 parts sociales de catégorie F, 117.026 parts sociales de catégorie G, 117.026 parts sociales de catégorie H, 117.026 parts sociales de catégorie I et 117.026 parts sociales de catégorie J à CBTJ FINANCIAL RESOURCES B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse administrative au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 55299423, agissant en tant que gérant (manager) de EQT Infrastructure II Co-Investment Scheme;

- 1.297 parts sociales de catégorie A, 1.297 parts sociales de catégorie B, 1.297 parts sociales de catégorie C, 1.297 parts sociales de catégorie D, 1.297 parts sociales de catégorie E, 1.297 parts sociales de catégorie F, 1.297 parts sociales de catégorie G, 1.297 parts sociales de catégorie H, 1.297 parts sociales de catégorie I et 1.297 parts sociales de catégorie J à EQT SERVICES (UK) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15 Golden Square, W1F 9JG Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre

des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07936651, agissant en tant qu'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Executive Co-Investment Limited Partnership.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013131228/32.

(130159036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**B de B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 108.301.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013131223/10.

(130159924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Avon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.931.

---

Démission de Gérant de catégorie B:

Ms. Tanya Guazzo, demeurant au 110 Theodore Fremd Avenue, USA - NY10580 Rye, New York avec effet 10 Septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avon Luxembourg Holdings SARL

Anne Marie Kidd

Référence de publication: 2013131220/13.

(130159957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**B de B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 108.301.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013131224/10.

(130159925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Barena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.723.

---

- Modification de l'adresse de Monsieur Patricio BALMACEDA, Gérant de catégorie A:

Monsieur Patricio BALMACEDA réside professionnellement au 9a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013131225/11.

(130160128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Atmosphère Restaurant S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 24, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 123.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131219/10.

(130160126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Belfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELFORT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131235/11.

(130159839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Chuntile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 165.325.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013131266/13.

(130159914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

Monsieur Tom McCabe et Monsieur Greg Cremen ont donné leur démission en tant qu'administrateur de China Southern Dragon Dynamic Fund. Leur démission a pris effet le 30 août 2013.

Mademoiselle Zhou Lingli, demeurant professionnellement au 2802, Two Exchange Square, Connaught Place, bâtiment 8, Hong Kong, et Monsieur Steve Bernat, demeurant professionnellement au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, ont été nommés par co-optation comme administrateur de l'OPCVM China Southern Dragon Dynamic Fund jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

Bertrange, le 17 septembre 2013.

*Pour le compte de China Southern Dragon*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013131265/16.

(130159937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**AREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 54.228.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 23 août 2013*

Le siège social est transféré du 17-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour extrait conforme

AREMIS GROUP SA

Représenté par Xavier ORTS

Référence de publication: 2013131214/14.

(130159865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131264/10.

(130160299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Clause et Eschbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 155.152.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131290/10.

(130160140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Rhein-Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 127.024.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132246/10.

(130160615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 33.847.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 septembre 2013 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs:

- \* Mme Yvonne Schwab Lefevre, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;
- \* M. Alain La Picque, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;
- \* M. Sacha Bodenehr, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;

jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B103590, en tant que réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Il résulte également des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2013 que M. Sacha Bodenehr a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

*Pour Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A.*

Référence de publication: 2013132703/24.

(130161884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

### **KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7556 Mersch, 1, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 28.518.

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

- 1.- Madame Francine DUSEMANG, épouse Halsdorf, gérante, demeurant à L-7462 Moesdorf, 3, op der Routerd;
  2. Madame Antoinette FEIERSTEIN, épouse MAURER, gérante, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1, op dem Kachelbiertg
- ici représentées par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Eischen du 19.7.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Les comparantes ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'elles sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique, établie et ayant son siège social à L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte,

inscrite au registre des sociétés sous le numéro B 28 518

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 25 juillet 1988, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations de l'année 1988 sous le numéro 278.

Les comparantes déclarent céder et transporter la totalité de leurs parts, soit 500 parts de la prédite société à la société VITANATUR S.à.r.l., avec siège social à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.377;

ici représentée par son gérant unique Monsieur Jeannot Faber, employé privé, né à Steinfort, le 3 mai 1959 (No. Matricule 19590503137), demeurant à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid;

ici représentée par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Eischen du 29.8.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

qui accepte expressément cette cession de parts.

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

#### *Acceptation de cession de parts*

Les deux parties cédantes, agissant en leur qualité de gérantes de la prédite société KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique Sàrl, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclarent accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Elles déclarent qu'elles n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Suite à la prédite cession de parts le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6. Deuxième alinéa.** Ces parts ont été souscrites comme suit:

VITANATUR SARL ..... 500 parts

*Première résolution*

Suite à cette cession de parts la société VITANATUR SARL, en assemblée générale a décidé d'accepter la démission des deux gérantes prénommées et de nommer en leur place comme gérant unique avec effet immédiat Monsieur Jeannot FABER, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa signature unique pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-7520 Mersch, 1, place Saint Michel.

Plus rien n'a été à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,00 €).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 105,32 € pour le porter à 12.500 €.

« **Art. 6. Deuxième alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 € représenté par 500 parts sociales de 250 € chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

*Déclaration du comparant*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10810. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132711/71.

(130161932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Klenke Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 143, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.487.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

Pour KLENKE SCHIFFFAHRT SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013132716/12.

(130161569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Tigefifa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.801.

Die Konten zum 31.12.2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130341/9.

(130158707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---